

Note d'orientation

1- Contexte et justification

La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) encore appelée " Processus de Brazzaville ", lancé en 1996 à Brazzaville (Congo) a un mandat qui a été reprecisé par l'article 18 du Traité de la COMIFAC qui la reconnaît comme étant une plate-forme multi-acteurs de dialogue, de débats, de discussions et d'échanges d'expériences entre les parties prenantes, en vue de la conservation et de la gestion durable des ressources forestières d'Afrique Centrale.

Réformée à Libreville en 2007, la tenue de son 7^{ème} Forum sous-Régional à Kigali, a permis de consacrer la mise en place des organes prévus dans son dispositif organisationnel, d'assurer son envol définitif, sortant ainsi de la CEFDHAC des papiers à une CEFDHAC de positions qui sont canalisées vers la COMIFAC et les partenaires au développement, dans l'esprit de la susdite réforme.

A ce jour, tous les organes susvisés (Réseaux, Fora Nationaux, Comité de Pilotage et son Bureau, Agence de Facilitation, Forum sous-Régional) sont en place, et fonctionnent chacun selon sa vitalité, leurs activités respectivement développées étant régulièrement sanctionnées par des communiqués finaux / déclarations contributifs à l'amélioration de la gestion durable de nos ressources naturelles, quand ils n'interpellent pas les décideurs pour la prise en compte des questions liées à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant de la forêt et dans la forêt.

De nouveaux réseaux ont adhéré à la CEFDHAC notamment le SEEAC et le ReRaC. Cependant l'absence du RIFFEAC se fait ressentir avec acuité. Certains partenaires (BAD/PACEBCo, GEF/Banque Mondiale) se sont joints à la GIZ (partenaire stratégique) pour développer des initiatives dont les projets ont été lancés au lendemain de la dernière réunion du Comité de Pilotage tenu en Octobre 2013 à Kribi au Cameroun.

La facilitation dans la mise en œuvre desdits projets est assurée par l'UICN , l'Agence de Facilitation de la CEFDHAC, tant pour le projet d'appui à la participation de la société civile à la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers les plateformes de concertation dans les paysages, les réseaux d'acteurs, les fora nationaux et sous-régional de la CEFDHAC, faisant l'objet de la convention entre la CEFDHAC, la CEEAC, à travers le PACEBCo financé par la BAD/CEEAC que pour le projet de "Promotion d'une participation inclusive et la représentation des groupes de parties prenantes dans les débats sur la REDD+" sous composante 1b du projet Régional REDD + de la COMIFAC financé par le GEF/BM

Il est nécessaire que la CEFDHAC soit mieux impliquée dans leur mise en œuvre et par conséquent s'approprie de leurs résultats.

Le Comité de Pilotage qui est l'organe d'orientation et de décision de la CEFDHAC doit :

- revisiter le plan d'affaires adopté au 7^{ème} Forum tenu à Kigali,
- examiner son implication éventuelle dans la gestion des aires protégées à travers une convention en négociation avec le RAPAC,
- opérationnaliser les CEFDHAC rurales au bénéfice de la mise en œuvre du projet PACEBCo,
- identifier les activités à mener pour développer le plaidoyer sur la gouvernance forestière dans le bassin du Congo pour laquelle la feuille de route du GTGFAC a jeté son dévolu sur la CEFDHAC, et
- exploiter les recommandations adoptées lors de l'atelier sur le processus de création des aires protégées transfrontalières, celles issues de différents fora ainsi que des autres ateliers qui l'interpellent directement.

Dans le même esprit, les relations avec la COMIFAC font l'objet d'une convention de collaboration, qui se traduit entre autres par la participation de la CEFDHAC à la plupart des ateliers, réunions et groupes de travail organisés par la COMIFAC dont une restitution pourrait être faite lors du CPR (sous forme d'information). Le suivi de la mise en œuvre du plan de convergence dont la finalisation du processus de révision serait imminente appelle à veiller à cette collaboration.

A l'épreuve de cette dynamique, les membres du Comité de Pilotage de la CEFDHAC doivent échanger sur les expériences liées aux "success-stories" des activités des réseaux et de certains fora nationaux, pour une CEFDHAC qui joue pleinement son rôle dans la de gestion durable de nos écosystèmes, avec ses organes qui construisent et consolident des synergies entre leurs plateformes, et bénéficiant d'un soutien concret et visible des partenaires. Il sera aussi question de s'interroger sur la recherche de financements telle que conduite par l'Agence de Facilitation au moment où il est opportun de jeter les bases d'une réflexion sur la tenue d'un 8^{ème} Forum sous-Régional adossé à l'agenda du Sommet des Chefs d'Etat du Congo.

2- Objectif global

L'objectif global du 6^{ème} CPR est d'actualiser le plan d'affaires de Kigali en vue d'élaborer des stratégies et d'adopter des actions pragmatiques visant à assurer le développement des activités des réseaux et des fora nationaux, et par conséquent le dynamisme de la CEFDHAC.

3- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la prochaine rencontre du CPR sont :

Actualiser le plan d'affaires adopté à Kigali.

Promouvoir la cohésion et la solidarité au sein des réseaux, entre les réseaux, au sein des fora nationaux, entre les fora nationaux et les réseaux, ainsi que le soutien du Bureau du comité de pilotage, et les liens fonctionnels entre le bureau et l'Assistante technique. ;

Apprécier la mise en œuvre des projets PACEBCo et REDD+ et prendre la pleine mesure des modalités liées à leur exécution pour s'en approprier et adopter le chronogramme des activités restantes;

Adopter les principales contributions de la CEFDHAC au processus de révision du plan de convergence de la COMIFAC ;

Examiner les modalités de mise en œuvre des recommandations adoptées dans les rencontres de la sous-région et adressées à la CEFDHAC ainsi que les partenaires susceptibles de financer les actions en découlant;

Arrêter les modalités et le chronogramme des mini CEFDHAC rurales ainsi que les potentialités de collaboration avec le RAPAC en vue d'une convention de collaboration à signer ;

Préparer les contributions de la CEFDHAC au sommet des Chefs d'Etat du bassin du Congo ;

Echanger sur la tenue de la 8^{ème} session du Forum sous-Régional de la CEFDHAC ;

Adopter les actions susceptibles d'être mises en œuvre par la CEFDHAC pour assurer le plaidoyer de la gouvernance forestière en Afrique Centrale ;

Analyser la stratégie de communication de la CEFDHAC ;

4- Résultats attendus

Le plan d'affaires de Kigali est revisité et mis à jour

Des schémas pour une meilleure fonctionnalité des organes de la CEFDHAC sont adoptés ;

La CEFDHAC s'est appropriée le plan de travail relatif à la mise en œuvre des activités restantes pour les projets PACEBCo et REDD+ ;

La contribution de la CEFDHAC pour la révision du plan de convergence de la COMIFAC est adoptée Les actions à mener par la CEFDHAC pour assurer le plaidoyer de la gouvernance forestière dans le bassin du Congo et au titre de la mise en œuvre des recommandations qui l'ont souvent interpellées sont adoptées ;

Le chronogramme des mini-CEFDHAC rurales est adopté ;

Les pistes de collaboration en vue des conventions à signer entre CEFDHAC/RAPAC et CEFDHAC/COBAM sont adoptées de concert avec les représentants dites institutions, de même que la collaboration susceptible d'être développée avec le projet de mise en place d'observatoire des risques sanitaires et environnementaux sur les cotes du bassin du Congo ;

La stratégie de communication de la CEFDHAC est revisitée ;

La feuille de route visant à optimiser la participation de la CEFDHAC au sommet des Chefs d'Etat du Bassin du Congo est élaborée et les partenaires susceptibles l'accompagner identifiés

5- Date, lieu et durée des travaux

Les travaux se dérouleront du 22 au 24 Mai 2014 à l'hôtel Safari Gate à Bujumbura au Burundi.

6- Participants

Les membres statutaires du CPR (dont la COMIFAC et l'AdF), les réseaux admis lors des travaux de Kribi, les représentants de la Facilitation du PFBC, de la CEEAC, de la GIZ, du PACEBCo et du PRREDD+, du COBAM, des experts et des observateurs et l'équipe technique de la CEFDHAC.

7- Financement

Le financement de la rencontre sera assuré par la GIZ.